



155 Rue Léon Blum  
69100 VILLEURBANNE  
Tel : 04 51 23 20 71

MISE A JOUR LE 1 JANVIER 2025

|                                                                                                                             |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p style="text-align: center;"><b>DÉROULEMENT DE LA FORMATION</b><br/><b>AUX CATEGORIE « A2 » DU PERMIS DE CONDUIRE</b></p> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

### **Les enjeux de la formation à la conduite**

La dimension sociale de l'usage de la motocyclette, au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc.

Les conducteurs de motocyclettes sont largement sur-exposés pour ce qui est du risque routier. L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi.

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire, et savoir-devenir.

Apprendre à conduire une motocyclette est une démarche éducative exigeante et ce livret va vous guider dans votre progression avec l'aide de votre formateur, enseignant diplômé de la sécurité routière.

### **Le déroulement de la formation**

La conduite d'une motocyclette présente de réelles spécificités qu'il faut être en mesure de maîtriser correctement.

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur de motocyclette responsable et autonome doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Au travers de ce programme, avec l'aide de votre formateur, vous allez apprendre et comprendre les règles du code de la route (notamment celles qui concernent plus spécifiquement le type de véhicule que vous apprenez à conduire) mais aussi apprendre et comprendre le rôle de l'équipement du motard, les moyens de maîtriser la conduite d'une motocyclette à allure faible et soutenue, la nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d'adopter des comportements de conduite citoyens et responsables, la nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres conducteurs.

Ce programme vous permet également de pratiquer l'auto-évaluation de vos analyses, décisions, actions et choix de conduite.

Votre formateur est à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences indispensables pour la conduite d'une motocyclette.



155 Rue Léon Blum  
69100 VILLEURBANNE  
Tel : 04 51 23 20 71

Ces grilles détaillent, pour chaque sous-compétence associée, les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chaque sous-compétence associée, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous en précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De plus, pour chacune des sous-compétences associées qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition au sein de chacune des quatre grilles.

**Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.**

### Comment se déroule l'examen ?

**Le code théorique moto** vous permet d'accéder aux épreuves pratiques du permis moto s'adresse à toutes les personnes de plus de 16 ans et il est obligatoire pour pouvoir **accéder aux épreuves pratiques moto**.

Pour pouvoir accéder aux épreuves pratiques et obtenir le [permis moto](#), le **code théorique moto ou ETM** est le premier examen théorique à valider que ce soit votre premier permis ou que votre dernier permis ait plus ou moins de 5 ans.

Le **code théorique moto (ETM)** se présente sous forme de questions à choix multiples et compte 40 questions.

Pour réussir cette épreuve, il faut obtenir au moins **35 bonnes réponses sur 40 questions** (5 erreurs maximum)

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire de la catégorie A2 comporte deux phases :

- la première : hors circulation ;
- la seconde : en circulation.

Ces deux phases de l'épreuve pratique sont évaluées par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

L'évaluation de l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

L'épreuve hors circulation constitue une admissibilité pour l'épreuve en circulation.

L'objectif de cette épreuve est d'évaluer le niveau des savoirs et savoir-faire que vous avez acquis : code de la route, sécurité et signalisation routières, équilibre et stabilité, connaissance et emploi des accessoires et commandes du véhicule, freinage, etc.

AUTO-ECOLE LEON BLUM

Agrément : École de conduire : E2306900020

Numéro de déclaration d'activité : 84692192869 « Ce numéro ne vaut pas l'agrément de l'Etat »

155 Rue Léon Blum 69100 VILLEURBANNE / Tel: 04 51 23 20 71

SIRET 91947053400018 / APE 8553Z

Email : [flashconduite2@gmail.com](mailto:flashconduite2@gmail.com) / <http://www.autoecole-leonblum.fr/>



155 Rue Léon Blum  
69100 VILLEURBANNE  
Tel : 04 51 23 20 71

L'objectif de l'épreuve en circulation est d'évaluer le niveau des connaissances, des compétences techniques et comportementales que vous avez acquises pour circuler en toute sécurité.

Cette épreuve se déroule dans un environnement varié où le candidat doit notamment :

- emprunter des routes droites, négocier des virages ;
- changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération ;
- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- dépasser et croiser des véhicules ;
- quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt ;
- prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule.

L'expert réalise un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

AUTO-ECOLE LEON BLUM

Agrément : École de conduire : E2306900020

Numéro de déclaration d'activité : 84692192869 « Ce numéro ne vaut pas l'agrément de l'Etat »

155 Rue Léon Blum 69100 VILLEURBANNE / Tel: 04 51 23 20 71

SIRET 91947053400018 / APE 8553Z

Email : [flashconduite2@gmail.com](mailto:flashconduite2@gmail.com) / <http://www.autoecole-leonblum.fr/>